

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux Noix, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 4 juin 2024, à 19h00, à la Salle du Conseil située au 959, Principale, à de Saint-Paul-de-l'Île-aux Noix. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

27, 62^e Avenue (lot 5 985 851)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser, afin de protéger la bande riveraine, de réduire à 4.5 mètres la marge avant sur le lot 5 985 851, afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale et de respecter la ligne de protection de la bande riveraine. Cette dérogation permettrait de s'harmoniser à la modification règlementaire qui créait la zone 209.2, qui permettait de réduire de six (6) mètres, à quatre mètres et demi (4.5 m., tel que décrit dans le règlement 412-2021 VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 AFIN DE MODIFIER LES LARGEURS MINIMALE ET MAXIMALE DES BATIMENTS DANS LA ZONE 118.2; L'IMPLANTATION EN ZONE 215; LES USAGES DANS LES ZONES 209.2 ET 215 ET LES DISPOSITIONS GENERALES SUR LES MARGES LATERALES DES BATIMENTS PRINCIPAUX.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux Noix, ce 17, mai 2024.



Marc Chalifoux, greffier adjoint